



10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les collectivités

Économisez de l'énergie cet hiver et engagez-vous de manière plus ambitieuse pour encore plus d'économies tout au long de l'année.

1. Adapter la température du chauffage

en fonction de l'occupation et de la température extérieure : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins.

2. Entretenir les équipements de chauffage, de froid et d'eau chaude :

calorifuger, vérifier l'équilibrage, organiser le désembouage pour éviter toute déperdition thermique. Retarder si possible l'ouverture de la saison de chauffe.

3. Réduire les dépenses d'eau chaude :

vérifier que la température du chauffe-eau collectif ne dépasse pas 55°C et installer des réducteurs de débit sur les robinets et dans les douches des équipements.

4. Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments :

la nuit, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Améliorer aussi son efficacité avec des LED ou des lampes basse consommation et une gestion en fonction de la présence.

5. Réduire voire éteindre l'éclairage public :

installer des systèmes automatiques d'allumage, de gradation et d'extinction pour réduire de 20 à 30% la consommation d'électricité.

6. Sensibiliser à la sobriété numérique au bureau :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le dimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveur, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

7. Sensibiliser les habitants aux économies d'énergie

et aux bonnes pratiques du chauffage au bois. Alors que les prix de l'énergie augmentent, le chauffage au bois séduit de plus en plus. Pour limiter la consommation de bois et éviter de détériorer la qualité de l'air, diffuser les bonnes pratiques (pas de cheminée ouverte, allumer le feu par le haut, utiliser du bois sec et de qualité).

8. Être exemplaire :

tout comme l'État, l'exemplarité des collectivités est essentielle pour motiver l'ensemble de la société à participer à la réduction des consommations d'énergie. Agir sur l'éclairage des monuments, des stades, veiller à fermer les portes donnant sur l'extérieur, sensibiliser les agents aux enjeux environnementaux, favoriser l'écoconduite des agents...

9. Rejoindre le programme Territoire engagé pour la transition écologique :

modulable et assorti d'outils opérationnels, il permet aux collectivités de structurer leur politique de transition écologique et leur projet de territoire avec des résultats probants (les habitants consomment 30% d'énergie en moins par rapport à la moyenne française).

10. Engager la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires

en s'appuyant sur les retours d'expériences de collectivités qui ont réduit drastiquement leur consommation d'énergie, sur le dispositif conseiller en énergie partagée (en 5 ans, les communes accompagnées ont réduit de 15% leur consommation d'énergie) ou encore sur l'outil Operat pour tout savoir sur l'application de la réglementation énergétique.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les guides Écoresponsable au bureau, La rénovation énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires, Rénover l'éclairage des bâtiments tertiaires, Rénover l'éclairage extérieur et l'article Bien se chauffer au bois pour moins polluer

Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique et mieux piloter votre consommation :

MONECOWATT.FR



10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans les entreprises

Pour gagner en efficacité énergétique et décarboner la production, des actions de sobriété peuvent être mises en place immédiatement et à plus long terme.

1. Adapter la température du chauffage

des bâtiments en fonction de l'occupation et de la température extérieure: 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours. Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation d'énergie en moins. S'assurer de la bonne fermeture des locaux chauffés.

2. Entretenir et rendre plus efficaces les équipements de chauffage et de froid :

installer des portes sur les meubles frigorifiques, vérifier le bon réglage et entretenir les chaudières, les pompes de circulation d'eau chaude, les pompes à chaleur, les systèmes de climatisation réversibles... en plus de l'inspection quinquennale obligatoire.

3. Optimiser le fonctionnement des équipements industriels

comme les appareils à air comprimé (recherche de fuites, arrêt des compresseurs en période d'inactivité, nettoyage des filtres, diminution de la pression des soufflettes à 2 bars...) et les fours, séchoirs et ventilations. Optimiser les débits et températures. Diminuer la pression du réseau vapeur ou du débit d'air. Vérifier l'état des calorifuges et inciter le personnel à rechercher et signaler les fuites.

4. Réduire la consommation de l'éclairage :

améliorer son efficacité en déployant des LED ou des éclairages basse consommation, éteindre lors des périodes de fermeture, réduire l'éclairage extérieur notamment publicitaire.

5. Viser la sobriété numérique :

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (comme les écrans des halls d'accueil), éteindre les écrans et ordinateurs la nuit, limiter le nombre et le surdimensionnement des équipements informatiques, augmenter la température des salles de serveurs, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...

6. Impliquer les salariés :

les sensibiliser à l'efficacité énergétique, les former aux enjeux environnementaux, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le forfait mobilités durables par exemple), organiser le télétravail lorsque c'est possible.

7. Faire un état des lieux de ses consommations d'énergie

pour identifier les économies rapidement réalisables. Les CCI et CMA proposent des accompagnements

et des visites énergie (contact via Place des entreprises) ; pour les PME de 20 à 250 salariés, Bpifrance et l'Ademe proposent le diag éco-flux.

8. S'engager dans une démarche plus ambitieuse

avec le soutien de l'Ademe. Bénéficiez de financement pour réaliser des audits énergétiques, des études sur des projets d'amélioration de la performance énergétique et la mise en place de systèmes de management de l'énergie.

9. Investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation.

L'Appel à projets Decarb flash subventionne des actions rapides de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans de petits sites industriels. Le fonds chaleur finance les projets visant la production de chaleur et de froid renouvelables.

10. Développer des produits et des services écoconçus et axés sur l'usage

plutôt que la vente grâce aux retours d'expériences, aux guides et à l'accompagnement de l'Ademe. Des aides sont disponibles pour des études et investissements afin d'intégrer des matières recyclées aux produits.

POUR ALLER PLUS LOIN

En cas de tension sur le système électrique, consulter monecowatt.fr pour piloter au mieux votre consommation d'électricité. Vous pouvez également devenir partenaire Ecowatt.

Pour plus de conseils, consulter agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

10 GESTES

pour faire des économies d'énergie dans votre immeuble

Copropriétaire impliqué, voici quelques pistes à suivre pour rendre votre immeuble moins énergivore, surtout s'il est équipé d'un chauffage central.

1. Purger les radiateurs

S'ils contiennent de l'air, ils chauffent mal ou pas du tout et sont bruyants. En début de saison de chauffe, ouvrez le purgeur (situé en haut du radiateur à l'opposé de l'arrivée d'eau) pour évacuer l'air.

2. Ne rien placer aux abords du radiateur :

ni tablette, ni joues latérales ou parement frontal qui limitent la diffusion de la chaleur.

3. Équiper les radiateurs de robinets thermostatiques

Ils régulent la température de la pièce en agissant sur le débit d'eau passant dans le radiateur et évitent les surchauffes dans les pièces bien ensoleillées par exemple.

4. Veiller à l'équilibrage du réseau de chauffage

en vous adressant à votre syndic : c'est indispensable si vous constatez des différences de température importantes et systématiques entre les pièces d'un appartement ou les appartements de l'immeuble. Cela évitera que certains appartements soient sous-chauffés et d'autres surchauffés.

5. Demander l'audit énergétique réglementaire

de votre immeuble à votre syndic : obligatoire pour les copropriétés de plus de 50 lots, il précise la situation énergétique de la copropriété et fait des préconisations de travaux.

6. Prévoir le débouage duréseau de chauffage

avec le syndic : des dépôts de tartre et des matières en suspension peuvent encombrer petit à petit les canalisations, modifier le débit d'eau chaude et générer une surconsommation jusqu'à 15%. Après l'intervention d'un professionnel, vous retrouverez plus de confort tout en ayant moins besoin de chauffer l'eau.

7. Optimiser l'éclairage des parties communes :

installer des LED et des détecteurs de présence pour les lumières du parking, par exemple, et sur les paliers de l'immeuble.

8. Entretenir régulièrement la VMC :

une VMC encrassée, voire bouchée, peut consommer plus d'électricité.

9. Sensibiliser les propriétaires et les locataires aux bénéfices d'une rénovation :

vérifier si l'individualisation des frais de chauffage est en place dans l'immeuble, mettre un point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ou organiser une réunion spéciale pour diffuser les informations. Préparer cet échange avec les professionnels France Renov.

10. Commencer la saison de chauffe au 1^{er} novembre

si possible, pour préserver les stocks d'énergie en France. Pendant tout l'hiver, veillez à ne pas dépasser 19°C en moyenne dans les logements.

Pour encore plus de conseils, consultez la fiche 10 gestes pour faire des économies à la maison.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le tuto Eau et énergie : comment réduire la facture ?, les guides Réduire sa facture d'électricité et Rénover en copropriété et l'article Comment se raccorder à un réseau de chaleur ?

Pour un logement économe et en savoir plus sur les aides, rendez-vous dans un espace conseil France Renov'

France-renov.gouv.fr
0 808 800 700



Pour être informé immédiatement en cas de tension sur le système électrique :

MONECOWATT.FR

